

Barème Honoraires TTC Ventes Immobilières et Foncières

Nos honoraires sont à la charge du vendeur,
sauf pour les ventes en état futur d'achèvement et les successions (charge acquéreur).

Ils sont effectifs à compter du 02.10.2023

Base de calcul : Prix Frais d'agence inclus
Prix maximum pratiqués TTC

- De 0 à 50.000€	9 %
- De 50.001 à 75.000€	8 %
- De 75.001 à 100.000€	7.5 %
- De 100.001 à 150.000€	7 %
- De 150.001 à 200.000€	6.5 %
- De 200.001 à 250.000€	6%
- De 250.001 à 300.000€	5.5 %
- De 300.001 à 500.000€	5 %
- > 500.001€	4 %

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Dans la limite du plafond fixé par décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 ()*

Honoraires à la charge du locataire (dans la limite d'un loyer hors charges)

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6.5 % TTC du loyer annuel hors charges (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2 % TTC du loyer annuel hors charges (1)

Honoraires à la charge du bailleur (dans la limite d'un loyer hors charges)

Honoraires d'entremise et de négociation	120 € TTC si location simple
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6.5 % TTC du loyer annuel hors charges (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2 % TTC du loyer annuel hors charges (1)

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

(*) Barème Réglementé

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux 3 € TTC